

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

Séance publique du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mai, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Mme Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Régine DE RODAT représentée par M Pierre MALGOUYRES
M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT
Mme Karine MINIC représentée par M Pascal PRINGAULT
Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Francine TEISSIER représentée par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

M Yohan ENCAUSSE
M Michel PELLETIER
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mr Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20240504**

**Approbation de la convention avec le SMAEP de
Montbazens-Rignac pour la réhabilitation et
l'agrandissement du stade de football de
Lagarrigue**

La commune d'Olemps porte pour projet la réhabilitation et l'agrandissement du stade de football de Lagarrigue. Considérant l'emprise des aménagements projetés, un tronçon du réseau public d'eau potable Ø100 fonte est impacté par les travaux. Après étude sur la zone d'emprise de ces travaux et l'implantation des aménagements projetés, le réseau d'eau potable du SMAEP de Montbazens-Rignac doit être dévoyé côté Est sur une longueur prévisionnelle de 45 mètres.

Le SMAEP de Montbazens-Rignac sera maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux de modification de son réseau public d'eau potable. Il en assurera également la maîtrise d'œuvre dont le coût prévisionnel des travaux, incombant à la commune d'Olemps, est estimé à 6 781.75 € HT.

Pour cela, il convient de procéder à la signature d'une convention entre le SMAEP de Montbazens-Rignac et la commune d'Olemps dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Oui l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** la convention entre le SMAEP de Montbazens-Rignac et la commune d'Olemps ;

- **D'autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **2 8 MAI 2024**
- Sa publication :
 - o Affichée le : **2 8 MAI 2024**
 - o Retirée le :